

Division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé <u>DPATS</u>

**ANNEXE** 

## BAREME :

A titre indicatif, le barème étant seulement un élément de la décision et non un critère essentiel

LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES SAENES AU TITRE DE 2023		
ANCIENNETE	<ul> <li>Ancienneté générale de services (services de stagiaire ou titulaire et services auxiliaires validés ou en cours de validation)</li> <li>Ancienneté de corps</li> </ul>	0,5 point/an 1 point/an
AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE	- Très favorable - Favorable - Défavorable	30 points 10 points Bloquant
PARCOURS PROFESSIONNEL	en qualité de stagiaire ou de titulaire à l'éducation nationale, dans la filière administrative : (durée minimale exigée dans un poste = 3 années scolaires)  Mobilité fonctionnelle et/ou géographique :  - 2 fonctions ou établissements - 3 fonctions ou établissements - 4 fonctions ou établissements	5 points 10 points 15 points
BONIFICATION	(Joindre impérativement les pièces justificatives telles que fiche de poste).  - Exercice effectif de fonctions ou de responsabilités de niveau supérieur, pendant 2 ans au cours des 5 dernières années (année scolaire 2022-2023)  (Exemple: adjoint gestionnaire en EPLE, référent-paye, secrétaire de circonscription 1er degré).  - ou remplacement sur ces mêmes fonctions pendant au moins 3 mois au cours des 5 dernières années (année scolaire 2022-2023 incluse)	10 points 4 points
EFFORT DE PROMOTION	Admissibilité au concours de SAENES ou tout autre concours de catégorie B ou A (3 fonctions publiques) lors d'une session antérieure à l'année 2023 (joindre les justificatifs): - une admissibilité - deux admissibilités ou plus	5 points 10 points